

Communiqué de presse

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2022

**VERSEMENT D'UN DIVIDENDE DE 1,25 € PAR ACTION
OPTION POUR LE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS
PRIX D'EMISSION DE 16,78 €**

Paris, le 16 juin 2022

L'assemblée générale mixte de Patrimoine & Commerce s'est tenue le 16 juin 2022 au siège social de la social de la société.

Les actionnaires ont notamment approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que la proposition de versement d'un dividende de 1,25 € par actions.

Ce dividende sera mis en paiement le 29 juillet 2022.

Option pour le paiement du dividende en actions

L'option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles a également été adoptée par les actionnaires.

Le prix des actions attribuées a été fixé à 16,78 €, prix égal à la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext à Paris aux vingt séances de bourse précédant la date de la présente assemblée générale annuelle diminuée du montant net du dividende et intégrant une décote de 5%, arrondi au centime d'euro inférieur.

Le nombre total maximum d'actions ordinaires nouvelles susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du dividende en action est de 1.123.590, représentant environ 7 % du capital et 4 % des droits de vote sur la base des actions en circulation au 16 juin 2022, augmentées du nombre d'actions nouvelles susvisées.

Les actions émises seront créées avec jouissance au 1er janvier 2022, donneront droit à toute distribution décidée après leur date d'émission et feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Elles comporteront les mêmes droits et restrictions que les actions ordinaires en circulation, tels que décrits dans les statuts de la société et le document d'enregistrement universel (URD) 2021 disponible sur le site internet de la société (www.patrimoine-commerce.com).

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende leur revenant en actions entre le 23 juin 2022 et le 19 juillet 2022 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende, ou pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (Société Générale Securities Services, Département des titres et bourse, 32

rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3). Après l'expiration de ce délai, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pour un versement du dividende en actions, le dividende sera payé le 29 juillet 2022 après expiration de la période d'option. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, la livraison des actions interviendra à cette même date.

Si le montant du dividende ne correspond pas à un nombre entier d'actions, les actionnaires pourront obtenir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Modification de l'article 14.1 : Rémunération fixe des statuts de la société

Les actionnaires ont également approuvé la modification de l'article 14.1 Rémunération fixe des statuts de la société

À propos de Patrimoine & Commerce

Patrimoine & Commerce détient et exploite un portefeuille d'actifs immobiliers, principalement de commerce, totalisant plus de 500 000 m². Ces actifs sont situés pour l'essentiel dans des retail parks à proximité de villes moyennes sur l'ensemble du territoire français.

Patrimoine & Commerce dispose d'un important deal-flow identifié qui lui permettra d'alimenter sa croissance en actifs de développement et en actifs d'exploitation.

*Patrimoine & Commerce est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.
Code ISIN : FR0011027135 - Code Mnémo : PAT*

Pour plus d'informations : www.patrimoine-commerce.com

Pour toute information, contacter :

PATRIMOINE & COMMERCE

Gérant

Eric Duval

Tél. : 01 46 99 47 79

KEIMA COMMUNICATION

Emmanuel DOVERGNE

Tél. : 01 56 43 44 63

emmanuel.dovergne@keima.fr